

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 132-450-1934 Divers.

n° 132-450-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1934

Numéro JO

n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro

31 mai 1934

### TEXTE INTÉGRAL

le nommé Calif Orsamar, gardien de la cité enfantine a été licencié de son emploi, à compter du 16 mai 1934. Le nommé Mohame! Dirieh, ancien combattant, a été nommé surveillant de la cité enfantine, section B, en remplacement de Calif Orsamar licencié à compter du 17 mai 1934. Mohamed Dirieh sera nourri à la cité enfantine et touchera une solde mensuelle de 100 francs (cent francs).